Compagnie d'Arc de Vedène
Dossier d'inscription Saison 2023/2024

Renseignements personnels :	
Nom :	Photo d'identité
Prénom :	
Nom de naissance :	
Date de naissance :	
Ville de naissance :	
Nationalité :	
Adresse Postale :	
Adresse Email (Obligatoire) :	
N° Téléphone Fixe et/ou Portable :	
N° Portable (N° parents pour les jeunes) :	
Attestation responsabilité civile ou extra-scolaire - Compagnie :	
N° Licence FFTA :	Catégorie :
Type d'Arc : ☐ Arc Classique	☐ Arc à Poulies ☐ Arc Nu

Questionnaire de Santé :	
Le sportif (ou responsable légal) atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à l'ensemble du questionnaire de santé :	
☐ J'atteste sur l'honneur avoir répondu à la négative à l'ensemble du questionnaire de santé. Le certificat médical n'est donc pas nécessaire.	☐ J'ai établi un certificat médical.
Nom du médecin :	N° ADELI :
Date du certificat :	Mention « en compétition » : ☐ OUI ☐NON

Données personnelles :

J'accepte la diffusion dans les médias, de photos me concernant, notamment pour illustrer :

Réseaux sociaux club :	Articles de presse :	Site internet Club :
☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON

J'accepte de recevoir par mail les informations du club et FFTA : ☐ OUI ☐ NON

Fait à Vedène le ___ /___ /20___ Signature :

Validation Dossier d'inscription			
	Fiche d'inscription remplie		Attestation Responsabilité civile
	Certificat Médical / Questionnaire		Règlement Licence, Part Club et Matériel
	Autorisation parentale (Mineurs)		Chèque de Caution
	Photo d'identité récente		Saisie FFTA

Compagnie d'Arc de Vedène – 1535 Chemin de la Banastière - 84270 Vedène
cie.arc.vedene@gmail.com - http://ciearc-vedene.net - https://www.facebook.com/ciearcvedene84
N° affiliation FFTA : 13 84 131 - N° d'agrément J.S. : 84-92-18 A 5 – N° Siret 448 225 565 000 10

Compagnie d'Arc de Vedène
Dossier d'inscription Saison 2023/2024

Règlement : Possibilité de règlement en : CB / Chèque / Virement / Chèques Vacances / Coupons Sport / Pass'Sport / Espèces

Catégories	Tarif (Licence FFTA + Cotisation Club)
Jeunes **Né jusqu'au 31/12/2003**	☐ 200.00€
Adultes	☐ 220.00€
Convention Sport Adapté N° Licence FFSA : _____	☐ 220.00€
Découverte (A partir du 1er Mars)	☐ 60.00€
Adultes sans pratique	☐ 50.00€
Autre : _____	☐ _____ €
☐ Réduction club 2e archer même famille : - 20.00€	
Pack Matériel :	
Pack Matériel Adulte Débutant ☐ 115.00€	Pack Matériel Jeune Débutant ☐ 120.00€

Location Matériel – A partir de la 2e année de pratique (Tarif à l'année)		
Arc Complet ☐ 100.00€	Poignée : ☐ 60.00€	Branches : ☐ 60.00€

Total à Régler : **_____ €**	☐ **Règlement Comptant :** ☐ **Mensualisation**

Mensualisation : Nous vous proposons un règlement jusqu'à 5 mensualités à votre convenance. Les chèques seront encaissés les 07 du mois. 1er règlement le mois suivant la remise du dossier d'inscription.

Mensualité	Date d'encaissement	Montant	N° Chèque	Banque
1	07/___/20___			
2	07/___/20___			
3	07/___/20___			
4	07/___/20___			
5	07/___/20___			

Compagnie d'Arc de Vedène – 1535 Chemin de la Banastière - 84270 Vedène
cie.arc.vedene@gmail.com - http://ciearc-vedene.net - https://www.facebook.com/ciearcvedene84
N° affiliation FFTA : 13 84 131 - N° d'agrément J.S. : 84-92-18 A 5 – N° Siret 448 225 565 000 10

FICHE DE PRÊT ET DE LOCATION MATERIEL

Matériel pour la 1re année	
Achat Pack Matériel : Comprenant : 8 Flèches, Palette, Dragonne, Carquois, Repose-arc, protège-bras Le matériel est nécessaire pour débuter l'activité et sera utilisé les années suivantes. Le pack matériel est personnel.	
☐ **Pack Enfant** (avec t-shirt de club) : **120,00€**	☐**Pack Adulte** (sans t-shirt de club) : **115,00€**
Matériel remis le : ___ / ___ / 20__	Signature :
Prêt pack arc d'initiation : Arc + Stabilisation + Viseur	
N° de série de l'arc : Matériel remis le : ___ / ___ / 20__	Signature :
☐ Chèque de Caution : **150,00€** – Banque : N° :	

Location de matériel à partir de la 2ère année	
☐ Location Arc Complet : **100,00€ par an**	
☐ Location de poignée : **60,00€ par an**	
☐ Location de branches : **60,00€ par an**	
N° Série du matériel : Matériel remis le : ___ / ___ / 20__	Signature :
☐ Chèque de Caution : **250,00€** – Banque : N° :	

Compagnie d'Arc de Vedène – 1535 Chemin de la Banastière - 84270 Vedène
cie.arc.vedene@gmail.com - http://ciearc-vedene.net - https://www.facebook.com/ciearcvedene84
N° affiliation FFTA : 13 84 131 - N° d'agrément J.S. : 84-92-18 A 5 – N° Siret 448 225 565 000 10

Responsables légaux *(Obligatoire pour les archers mineurs)*		
Nom – Prénom :		☐ Père – ☐ Mère – ☐ Tuteur légal
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone Fixe :	Téléphone Mobile :	
Adresse Email :		
Si parents séparés, coordonnées de l'autre parent :		
Nom – Prénom :		☐ Père – ☐ Mère – ☐ Tuteur légal
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone Fixe :	Téléphone Mobile :	
Adresse Email :		

Autorisation des responsables légaux

Je (Nous) soussigné(s) _____,
Autorise (Autorisons)_____ (nom et prénom de l'enfant),
À pratiquer le tir à l'arc et les exercices liés à la pratique de ce sport au sein de La Compagnie d'Arc de Vedène, affiliée à la Fédération Française (F.F.T.A.) sous le n° 13 84 131.

- Mon enfant sera licencié(e) à la F.F.T.A. par les soins de la Compagnie, il (elle) bénéficie donc de l'assurance fédérale et je m'engage à payer la licence et la cotisation club.
- Mon enfant reçoit un lot de matériel qui lui sera personnel (8 flèches, 1 dragonne, 1 palette, 1 repose-flèche, 1 carquois, 1 protège-bras, 1 T-shirt), je paie l'ensemble du matériel.
- J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative au questionnaire de santé. Dans le cas contraire, le certificat médical est obligatoire pour la pratique et devra être transmis au club.
- Accepte la diffusion dans les médias, de photos me concernant, notamment pour illustrer :
  Réseaux sociaux club : ☐Oui ☐Non Articles de presse : ☐Oui ☐Non
  Site internet du club : ☐Oui ☐Non
- Les horaires et les lieux d'entraînement m'ont été communiqués

Mon enfant fréquente l'établissement scolaire suivant : _____

- Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés mon enfant pour participer à des rencontres ou des compétitions adaptées à son âge.

En outre, en cas d'accident, j'autorise le (la) représentant(e) de la Compagnie d'Arc de Vedène présent(e) sur les lieux de l'accident, à faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessitera son état. J'accepte toute hospitalisation décidée par les services de secours appropriés (POMPIERS-SAMU…) dans l'hôpital compétent le plus proche

Fait à Vedène le ___ / ___ / 20___
Signature du représentant légal :

Compagnie d'Arc de Vedène – 1535 Chemin de la Banastière - 84270 Vedène
cie.arc.vedene@gmail.com - http://ciearc-vedene.net - https://www.facebook.com/ciearcvedene84
N° affiliation FFTA : 13 84 131 - N° d'agrément J.S. : 84-92-18 A 5 – N° Siret 448 225 565 000 10

Pièces à joindre obligatoirement :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Le certificat médical n'est pas obligatoire si l'ensemble du questionnaire santé a été réalisé et répondu par la négative. Sinon, un certificat médical sera à fournir.
- 1 Autorisation parentale pour les mineurs
- 1 Photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription (sera scannée pour la licence)
- 1 Attestation de Responsabilité civile ou attestation extrascolaire pour un jeune
- Règlement à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène
- Chèque de caution pour le prêt ou location de matériel

Matériel

1re année :

- Prêt d'un arc d'initiation + une stabilisation simple + 1 viseur contre la remise d'un chèque de caution (150,00€)
- Achat d'un lot de matériel comprenant :
  8 Flèches, Palette, Dragonne, Carquois, Repose-arc, Protège-bras
  Pack enfant : 120,00 € avec T-shirt de club - Pack adulte : 115,00 € sans T-shirt de club.

2e année et les suivantes :

- Location d'un arc d'initiation ou de première compétition (poignée + branches + corde) : 100,00€ par an + un chèque de caution (250,00€)
- Location d'une poignée ou d'une paire de branches : 60,00€ par an + un chèque de caution (250,00€)

N.B. Tout trimestre commencé sera dû.
La restitution de l'arc de club se fera obligatoirement lors de la dernière séance d'entraînement, à défaut, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.

Règlement :

- Le montant total (Licence FFTA + Cotisation club + Matériel (si nécessaire) sera réglé comptant ou en plusieurs mensualités.
- Le prix de l'adhésion comprend :
  - La cotisation du club
  - La licence Fédération Française de Tir à l'arc
  - L'assurance dommages causés à un tiers qui est obligatoire
  - L'assurance individuelle accidents qui n'est pas obligatoire (le licencié peut la refuser et en demander le remboursement soit 0,28 €)
- Aucun remboursement ne sera effectué sur le montant de la licence FFTA.
- Nous vous offrons la possibilité de régler jusqu'à 5 mensualités à votre convenance. Les chèques seront encaissés le 07 du mois voulu. La 1ère échéance sera encaissée le mois suivant la remise du dossier.
- Chèques à l'ordre de La Compagnie d'Arc de Vedène

Étant affiliés à l'ANCV, nous acceptons pour le paiement de la licence, de la cotisation club et du matériel les chèques-vacances et (où) les Coupons-sport et le Pass'Sport.

Compagnie d'Arc de Vedène – 1535 Chemin de la Banastière - 84270 Vedène
cie.arc.vedene@gmail.com - http://ciearc-vedene.net - https://www.facebook.com/ciearcvedene84
N° affiliation FFTA : 13 84 131 - N° d'agrément J.S. : 84-92-18 A 5 – N° Siret 448 225 565 000 10

Lieux des entraînements

D'octobre à fin mars : Gymnase du Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles, avenue Eguilles et celui des Écoles Alphonse Daudet, avenue Marius Jouveau à Vedène.
D'avril à septembre : Terrain de Tir à l'Arc 1535 Chemin de la Banastière à Vedène

Horaires des entraînements en salle (à partir du mois d'octobre)

(LP Domaine d'Eguilles la semaine – Gymnase Écoles Daudet le samedi) . Horaires susceptibles d'être modifiés

Lundi	19h30 - 21h30	Adultes et compétiteurs
Mardi	18h30 - 20h30	Adultes et compétiteurs
Mercredi	17h00 - 19h30	Jeunes archers en : "Concours jeunes" et "Concours qualifs"
Jeudi	20h30 - 22h30	Adultes et compétiteurs
Vendredi	19h30 - 21h30	Adultes et compétiteurs
Samedi *Gymnase Écoles Daudet*	08h30 - 10h30	Débutants adultes et adolescents
	10h30 - 12h30	Enfants débutants et poussins 2e année
Samedi *LP Domaine d'Eguille*	15h00 - 17h30	Jeunes archers en : "Concours jeunes" et "Concours qualifs"

N.B. : les groupes d'entraînement peuvent changer selon le nombre, l'âge, le niveau, l'objectif des archers

Entraînement des jeunes du mercredi et du samedi

Pour le bon fonctionnement des entraînements :

- Les parents s'assureront que l'encadrement est présent avant de déposer leurs enfants.
- Les parents devront être présents à la fin de chaque séance pour récupérer leurs enfants ou faire une procuration aux personnes qui les prendront.
- Les enfants seront obligatoirement récupérés à l'intérieur de la salle d'entraînement. En aucun cas, les enfants ne quitteront SEULS la salle d'entraînement (sauf si décharge signée par les parents).
- Les parents seront ponctuels en respectant les horaires d'entraînement.
- Les parents devront obligatoirement remplir l'autorisation parentale de pratique du tir à l'arc et d'intervention médicale et chirurgicale.

Pour l'attention des enfants, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements.

Information : La responsabilité de l'Association "La Compagnie d'Arc de Vedène" ne peut être engagée pour tous préjudices matériels ou corporels, causés ou subis par quelque personne que ce soit, avant, pendant ou après les entraînements.

Compagnie d'Arc de Vedène – 1535 Chemin de la Banastière - 84270 Vedène
cie.arc.vedene@gmail.com - http://ciearc-vedene.net - https://www.facebook.com/ciearcvedene84
N° affiliation FFTA : 13 84 131 - N° d'agrément J.S. : 84-92-18 A 5 – N° Siret 448 225 565 000 10